

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties  
Genève (Suisse), 17 – 28 août 2019

Compte rendu de la deuxième séance du Comité I

18 août 2019 : 14h05 - 16h55

Présidence : R. Hay (Nouvelle-Zélande)

Secrétariat : T. De Meulenaer  
K. Gaynor  
S. Flensburg  
D. Kachelriess

Rapporteurs : J. Gray  
J. Robinson  
J. Vitale  
E. Vovk

**Questions d'interprétation et application**

Réglementation du commerce

46. Quotas pour les trophées de chasse de léopard

Le Président du Comité pour les animaux, au nom du Comité permanent, présente le document CoP18 Doc. 46, qui comprend des projets de décision et des amendements à la résolution Conf. 10.14 (Rev. CoP16) *Quotas pour les trophées de chasse et les peaux de léopards à usage personnel*, ainsi que la résolution Conf. 9.21 (Rev. CoP13) *Interprétation et application des quotas pour les espèces inscrites à l'Annexe I*, qui permettent au Comité permanent et au Comité pour les animaux de revoir régulièrement les quotas. Cette dernière proposition avait été proposée par le Secrétariat à la demande du Comité permanent.

Les États-Unis d'Amérique appuient les recommandations du Comité permanent visant à amender la résolution Conf. 10.14 (Rev. CoP16) mais s'opposent à plusieurs amendements proposés par le Secrétariat à la résolution Conf. 9.21 (Rev. CoP13). Les États-Unis proposent des amendements spécifiques au paragraphe 2 de ladite résolution afin d'établir un processus d'examen rigoureux et régulier avec un examen scientifique indépendant et, si nécessaire, de réviser les quotas établis par la Conférence des Parties pour les espèces inscrites à l'Annexe I. Ils suggèrent également d'assortir de calendriers les projets de décisions figurant à l'annexe 3 du document.

L'Union européenne note également que les quotas d'exportation figurant dans la résolution Conf. 10.14 (Rev. CoP16) restent élevés et recommande que l'évaluation future des quotas tienne compte des niveaux de prélèvement réels et de toutes les informations relatives à la mortalité. L'Union européenne exprime son soutien général aux amendements à la résolution Conf. 10.14 (Rev. CoP16), propose un amendement spécifique au projet de décision 18.AA et soutient les amendements au préambule de la résolution Conf. 9.21 (Rev. CoP13) figurant à l'annexe 2 du document CoP18 Doc. 46, mais, avec l'appui du Kenya, elle propose des amendements spécifiques au paragraphe 2 du dispositif.

Le Canada n'appuie pas les amendements au projet de décision 18.AA proposés par l'Union européenne mais il est favorable à la mise en œuvre d'un processus d'examen systématique. Le Mali, le Sénégal et le

Tchad sont favorable l'ajout d'un calendrier et d'un mécanisme de révision des quotas à l'annexe 2 du document CoP18 Doc. 46.

La Namibie accepte les amendements à la résolution Conf. 9.21 (Rev. CoP13) proposés à l'annexe 2, mais elle indique qu'elle souhaite proposer des amendements spécifiques à apporter au paragraphe 2 du dispositif.

L'Éthiopie appuie les recommandations figurant au document CoP18 Doc. 46 et demande que le rapport soumis au Secrétariat sur l'état du léopard en Éthiopie soit examiné. Le Botswana rappelle qu'une suspension de la chasse est en vigueur depuis 2014. La République centrafricaine explique que depuis 2015, elle a suspendu l'attribution de quotas aux opérateurs de safaris dans les zones touchées par la rébellion.

Le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) soutient le renouvellement des décisions 17.114 à 17.117. Humane Society International, s'exprimant également au nom de l'Animal Welfare Institute, de la Born Free Foundation, de la China Biodiversity Conservation & Green Development Foundation, du Center for Biological Diversity, de Humane Society International, de ProWildlife, de la Pan African Sanctuary Alliance, d'OCEANA, de World Leaders of Today, et du Species Survival Network, affirme être convaincue que la révision des quotas était essentielle.

Le Président crée un groupe de travail chargé d'envisager la révision de la résolution Conf. 9.21 (Rev. CoP11) à l'annexe 2 et les projets de décisions 18.AA à 18.HH figurant à l'annexe 3 du document CoP18 Doc. 46. Le groupe de travail, présidé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprend également l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Botswana, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, la Finlande, Israël, le Libéria, le Malawi, la Namibie, l'Ouganda, la République centrafricaine, le Sénégal, le Tchad, l'Union européenne et le Zimbabwe ; le Conseil international pour la chasse et la conservation du gibier ; le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ; ainsi que le Cheetah Conservation Fund, Conservation Force, le Dallas Safari Club, la Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'Union Européenne, le Fonds mondial pour la nature, Human Society International, l'International Professional Hunters Association, l'IWMC-World Conservation Trust, Safari Club International, San Diego Zoo Global, et la Zoological Society of London.

#### 44. Définition de l'expression « destinations appropriées et acceptables »

##### 44.1 Rapport du Comité permanent

Les États-Unis d'Amérique, qui assurent la présidence du Comité pour les animaux et du groupe de travail du Comité permanent sur les « destinations appropriées et acceptables », présentent le document CoP18 Doc. 44.1 et invitent le Comité à accepter les lignes directrices non contraignantes, telles que modifiées à l'annexe 4, les projets de décision modifiés qui figurent à l'annexe 5, et à supprimer les décisions 17.178 à 17.180.

La Chine souligne qu'il est nécessaire de se doter de lignes directrices contraignantes et clairement définies et attire l'attention sur la nature subjective de l'expression « destinations appropriées et acceptables ». Le Kenya, intervenant au nom de 31 membres de la Coalition pour l'éléphant d'Afrique, se déclare préoccupé par l'exportation d'éléphants d'Afrique vivants hors de leur aire de répartition naturelle pour être gardés en captivité. Le groupe appuie les projets de décision proposés dans le document et encourage les Parties à donner leur avis sur l'utilisation des lignes directrices non contraignantes. Les États-Unis d'Amérique, le Niger, le Pérou, l'Union européenne et le Zimbabwe appuient la proposition.

Israël constate l'absence de facteurs spécifiques dans les lignes directrices non contraignantes de l'annexe 4 concernant le bien-être général des animaux vivants et propose d'ajouter un texte à cette fin. La Born Free Foundation, s'exprimant également au nom de la David Shepherd Wildlife Foundation, de l'Eurogroup for Animals, de Humane Society International et du Species Survival Network, soutient l'amendement proposé par Israël et exhorte les Parties à considérer les projets de décisions figurant à l'annexe 2 comme une étape vers de nouvelles lignes directrices contraignantes spécifiques à chaque espèce. En réponse, le Président note que l'alinéa f) de l'annexe 4 devrait couvrir les questions soulevées en vertu du paragraphe j) proposé dans les lois nationales sur les espèces sauvages, mais que cela n'empêche pas d'inclure ces questions dans les examens futurs. Le Secrétariat fait remarquer que les questions relatives au bien-être animal pourraient ne pas relever du mandat de la Convention.

Conservation Analytics déclare que les exigences en matière d'exportation sont plus strictes pour les animaux vivants inscrits à l'Annexe II que pour ceux inscrits à l'Annexe I. L'Association des zoos et aquariums (AZA), s'exprimant également au nom de l'Association européenne des zoos et aquariums, de l'Association mondiale des zoos et aquariums et du San Diego Zoo Global, appuie l'adoption des lignes directrices non contraignantes figurant à l'annexe 4 et des projets de décision figurant à l'annexe 5.

Les lignes directrices non contraignantes pour déterminer si un destinataire proposé d'un spécimen vivant est bien équipé pour l'abriter et en prendre soin, telles qu'amendées par le Secrétariat dans l'annexe 4 du document CoP18 44.1, sont acceptées. Le Comité convient de supprimer les décisions 17.178 à 17.180. Les projets de décision, tels qu'amendés par le Secrétariat à l'annexe 5, sont acceptés.

#### 44.2 Commerce international d'éléphants d'Afrique vivants : Projet de révision de la résolution Conf. 11.20 (Rev. CoP17) Définition de l'expression « destinataires appropriés et acceptables »

Le Burkina Faso présente le document CoP18 Doc. 44.2, proposant que la résolution Conf. 11.20 (Rev. CoP17) *Définition de l'expression « destinations appropriées et acceptables »* soit amendée pour stipuler que les seules « destinations appropriées et acceptables » pour les éléphants d'Afrique vivants capturés dans la nature se trouvent dans leur habitat naturel. Il prend acte de la participation de la Coalition pour l'éléphant d'Afrique et appelle l'attention sur le document d'information SC69 Inf. 36 détaillant la définition de l'expression « destinations appropriées et acceptables » en ce qui concerne le commerce des éléphants d'Afrique vivants.

Le Président précise que les discussions porteront uniquement sur la recommandation c) figurant au paragraphe 26 du document CoP18 Doc. 44.2, car la recommandation b) a été traitée au titre du point 44.1 de l'ordre du jour.

Le Bénin, le Costa Rica, l'Inde, le Niger et la République centrafricaine appuient l'amendement à la résolution Conf. 11.20 (Rev. CoP17) et font référence aux préoccupations en matière de bien-être animal entourant la séparation d'éléphants d'Afrique sauvages de leurs groupes familiaux.

Le Canada, Eswatini, les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et le Zimbabwe ne soutiennent pas les amendements à la résolution Conf. 11.20 (Rev. CoP17) proposés dans le document. Ils craignent tous que ces amendements ne rendent le commerce des populations d'éléphants d'Afrique inscrites à l'Annexe II plus restrictif que celui des populations inscrites à l'Annexe I. Tous réitèrent toutefois leur soutien à la révision des lignes directrices non contraignantes sur la détermination des « destinations appropriées et acceptables » évoquées en détail dans le document CoP18 Doc. 44.1. Les États-Unis et l'Union européenne proposent de poursuivre l'examen de la définition à la CoP19 en se fondant sur les résultats du Comité pour les animaux et du Comité permanent.

La Born Free Foundation, s'exprimant également au nom de la David Shepherd Wildlife Foundation, de l'Eurogroup for Animals, de la Fondation Brigitte Bardot, de la Fondation Franz Weber, de Humane Society International, de Pro Wildlife et du Species Survival Network déclare soutenir les amendements à la résolution Conf. 11.20 (Rev. CoP17).

Notant l'absence de consensus sur le document, le Président demande un vote sur les amendements proposés à la résolution Conf. 11.20 (Rev. CoP17). L'Union européenne rappelle le règlement et demande à la présidence de reconsidérer la possibilité de procéder à un vote avant de poursuivre l'examen de la question. Le Président répond qu'il n'y a pas de proposition de discuter du contenu des amendements à la résolution Conf. 11.20 (Rev. CoP17) figurant à l'annexe 1, il n'y a donc pas lieu de poursuivre la discussion, et procède au vote. Quarante-six Parties votent en faveur des amendements, 18 contre et 19 s'abstiennent : les amendements proposés obtiennent une majorité des deux tiers et sont acceptés.

#### 45. Avis de commerce non préjudiciable

La Présidente du Comité pour les plantes présente le document CoP18 Doc. 45, lequel décrit les activités mises en œuvre durant la période intersessions pour rédiger ou mettre à jour les orientations sur l'élaboration des avis de commerce non préjudiciable (ACNP). Elle souligne que ces activités contribueront au respect de la Convention.

L'Argentine, le Belize, l'État plurinational de Bolivie, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, l'Inde, le Mexique, le Pérou et l'Union européenne appuient les projets de décisions figurant à l'annexe 1 du document CoP18 Doc. 45 ; plusieurs des participants font mention du caractère historique du premier atelier international d'experts sur les ACNP organisé à Cancun (Mexique) en 2008 et font part de leur volonté de contribuer à un deuxième atelier de ce type. Le Sénégal insiste sur l'importance des ACNP pour la conservation des espèces.

TRAFFIC cite plusieurs avancées relatives aux ACNP depuis l'atelier de Cancun, exprime son soutien aux propositions visant à renforcer les orientations et outils existants en la matière et s'engage à continuer d'aider les Parties à renforcer leurs capacités s'agissant de l'élaboration d'ACNP.

Les projets de décisions figurant à l'annexe 1 du document CoP18 Doc. 45 sont acceptés.

47. Renforcement des quotas pour les trophées de chasse au markhor

Le Président indique que le document CoP18 Doc. 47 a été retiré.

48. Trophées de chasse de rhinocéros noirs : quota d'exportation pour l'Afrique du Sud

Le Président invite l'Afrique du Sud à présenter le document CoP18 Doc.48. L'Afrique du Sud demande un report afin de disposer de suffisamment de temps pour un examen approfondi. La demande de report est acceptée.

54. Identification des spécimens faisant l'objet d'un commerce

54.3 Identification des spécimens d'esturgeons et de polyodons faisant l'objet de commerce

Le Secrétariat présente le document CoP18 Doc. 54.3, lequel recommande une prorogation des décisions 16.136 (Rev. CoP17) à 16.138 (Rev. CoP17) relatives à l'utilisation de méthodes criminalistiques pour aider à identifier les espèces et les populations de spécimens d'Acipenseriformes et encourage le Comité pour les animaux à impliquer le groupe de travail intersession sur les matériels d'identification des Comités scientifiques dans la mise en œuvre de la décision 16.137 (Rev.CoP17). Il indique que, depuis la rédaction du document, le Fonds mondial pour la nature (WWF) a offert un financement pour soutenir la mise en œuvre des décisions prorogées. Les États-Unis d'Amérique demandent instamment que les dernières informations scientifiques disponibles soient prises en compte dans la mise en œuvre des décisions.

Le Comité approuve les recommandations figurant au paragraphe 11 du document CoP18 Doc. 54.3, à savoir la prorogation des décisions 16.136 (Rev. CoP17) à 16.138 (Rev. CoP17), la proposition visant à encourager le Comité pour les animaux à impliquer le groupe de travail intersession sur les matériels d'identification des Comités scientifiques dans la mise en œuvre de la décision 16.137 (Rev.CoP17), et la proposition d'amendement de la décision 16.138 (Rev. CoP17).

La séance est levée à 16h55.



Motion Agenda Item 44.2 [18.08.2019 4:19:32 PM]

Agenda Item 44.2

Quorum: Yes > 66.66%

EU-Vote: block

YES: 71.88%

1	Afghanistan	Not Present
2	Albania	Not Allowed
3	Algeria	Not Allowed
4	Angola	YES
5	Antigua and Barbuda	Not Present
6	Argentina	YES
7	Armenia	Not Present
8	Australia	ABST
9	Austria	Present
10	Azerbaijan	Not Allowed
11	Bahamas	Not Allowed
12	Bahrain	Not Present
13	Bangladesh	YES
14	Barbados	Not Present
15	Belarus	Not Allowed
16	Belgium	Present
17	Belize	YES
18	Benin	YES
19	Bhutan	YES
20	Bolivia (Plurinational State of)	NO
21	Bosnia and Herzegovina	Not Allowed
22	Botswana	NO
23	Brazil	ABST
24	Brunei Darussalam	Not Allowed
25	Bulgaria	Present
26	Burkina Faso	YES
27	Burundi	YES
28	Cabo Verde	YES
29	Cambodia	YES
30	Cameroon	YES
31	Canada	NO
32	Central African Republic	YES
33	Chad	Present
34	Chile	YES
35	China	ABST
36	Colombia	ABST
37	Comoros	YES
38	Congo	Not Allowed
39	Costa Rica	YES
40	Côte d'Ivoire	YES
41	Croatia	Present
42	Cuba	Not Present
43	Cyprus	Present
44	Czech Republic	Present
45	Democratic Republic of the Congo	Not Allowed
46	Denmark	Present
47	Djibouti	Not Allowed
48	Dominica	Not Allowed
49	Dominican Republic	YES



Motion Agenda Item 44.2 [18.08.2019 4:19:32 PM]

Agenda Item 44.2

50	Ecuador	Not Present
51	Egypt	Not Allowed
52	El Salvador	Not Allowed
53	Equatorial Guinea	Not Allowed
54	Eritrea	YES
55	Estonia	Not Present
56	Eswatini	NO
57	Ethiopia	YES
58	European Union	Present
59	Fiji	YES
60	Finland	Present
61	France	Present
62	Gabon	YES
63	Gambia	Not Allowed
64	Georgia	Not Present
65	Germany	Present
66	Ghana	NO
67	Greece	Not Present
68	Grenada	Not Allowed
69	Guatemala	ABST
70	Guinea	Not Allowed
71	Guinea-Bissau	Not Allowed
72	Guyana	ABST
73	Honduras	Not Present
74	Hungary	Present
75	Iceland	Not Present
76	India	Not Allowed
77	Indonesia	NO
78	Iran (Islamic Republic of)	Not Allowed
79	Iraq	Not Allowed
80	Ireland	Not Allowed
81	Israel	Present
82	Italy	Present
83	Jamaica	ABST
84	Japan	NO
85	Jordan	Present
86	Kazakhstan	Not Allowed
87	Kenya	YES
88	Kuwait	Not Present
89	Kyrgyzstan	Not Present
90	Lao People's Democratic Republic	YES
91	Latvia	Present
92	Lebanon	YES
93	Lesotho	Not Present
94	Liberia	Not Allowed
95	Libya	Not Allowed
96	Liechtenstein	Not Present
97	Lithuania	Present
98	Luxembourg	Not Allowed
99	Madagascar	YES
100	Malawi	Not Allowed
101	Malaysia	YES
102	Maldives	YES



Motion Agenda Item 44.2 [18.08.2019 4:19:32 PM]

Agenda Item 44.2

103	Mali	YES
104	Malta	Present
105	Mauritania	YES
106	Mauritius	Not Allowed
107	Mexico	ABST
108	Monaco	Not Present
109	Mongolia	Not Present
110	Montenegro	Not Present
111	Morocco	NO
112	Mozambique	NO
113	Myanmar	ABST
114	Namibia	NO
115	Nepal	YES
116	Netherlands	Present
117	New Zealand	YES
118	Nicaragua	Not Present
119	Niger	YES
120	Nigeria	Present
121	North Macedonia	Not Allowed
122	Norway	YES
123	Oman	ABST
124	Pakistan	Not Allowed
125	Palau	ABST
126	Panama	Not Allowed
127	Papua New Guinea	Not Present
128	Paraguay	Not Allowed
129	Peru	NO
130	Philippines	Not Allowed
131	Poland	Present
132	Portugal	Present
133	Qatar	Not Allowed
134	Republic of Korea	ABST
135	Republic of Moldova	YES
136	Romania	Present
137	Russian Federation	Present
138	Rwanda	Not Allowed
139	Saint Kitts and Nevis	Not Present
140	Saint Lucia	ABST
141	Saint Vincent and the Grenadines	Not Allowed
142	Samoa	ABST
143	San Marino	Not Allowed
144	Sao Tome and Principe	Not Allowed
145	Saudi Arabia	Not Allowed
146	Senegal	YES
147	Serbia	Not Allowed
148	Seychelles	YES
149	Sierra Leone	YES
150	Singapore	Not Present
151	Slovakia	Present
152	Slovenia	Present
153	Solomon Islands	YES
154	Somalia	ABST
155	South Africa	NO



Motion Agenda Item 44.2 [18.08.2019 4:19:32 PM]

Agenda Item 44.2

156	Spain	Present
157	Sri Lanka	YES
158	Sudan	YES
159	Suriname	YES
160	Sweden	Present
161	Switzerland	NO
162	Syrian Arab Republic	Not Allowed
163	Tajikistan	Not Present
164	Thailand	ABST
165	Togo	YES
166	Tonga	YES
167	Trinidad and Tobago	ABST
168	Tunisia	NO
169	Turkey	YES
170	Uganda	NO
171	Ukraine	ABST
172	United Arab Emirates	ABST
173	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	Present
174	United Republic of Tanzania	NO
175	United States of America	NO
176	Uruguay	YES
177	Uzbekistan	Not Allowed
178	Vanuatu	Not Present
179	Venezuela (Bolivarian Republic of)	Present
180	Viet Nam	YES
181	Yemen	Not Allowed
182	Zambia	Not Allowed
183	Zimbabwe	NO